




Comment payer les cotisations Retraite et Prévoyance *via* la DSN ?

DSN
2019





Sommaire



Le présent guide a pour but de vous aider à effectuer les paiements de vos cotisations auprès de PRO BTP *via* la DSN.

1	Le paiement des cotisations Retraite	3
	Je paie mes cotisations pour mon établissement	3
	Je paie mes cotisations pour moi et plusieurs établissements	6
	Je délègue le paiement de mes cotisations	9
2	Le paiement des cotisations Prévoyance	11
	Je paie mes cotisations pour mon établissement	11
	Je paie mes cotisations pour moi et plusieurs établissements	14
	Je délègue le paiement de mes cotisations	17
→	Contacts	20

Je paie mes cotisations pour mon établissement

- **Contexte:**

Vous souhaitez payer les cotisations de la retraite complémentaire pour votre établissement uniquement.

- **Comment payer mes cotisations ?**

Le paiement de la retraite complémentaire exploite le bloc « versement organisme de protection sociale » (S21.G00.20). Vous devez saisir les informations suivantes :

- Le SIRET du groupe PRO BTP [77567053200404]
- Vos coordonnées bancaires au format BIC et au format IBAN
- Le montant de vos cotisations (ARRCO + AGIRC)
- La période de rattachement dont vous vous acquittez
- Le mode de paiement code « 05 » pour le prélèvement SEPA inter-entreprises

- **Quand payer mes cotisations ?**

Pour les contrats en recouvrement mensuel, vous devez renseigner le bloc 20 tous les mois (voir p. 4). Pour les contrats en recouvrement trimestriel, vous devez renseigner le bloc 20 le dernier mois du trimestre. Le montant à indiquer est le montant total à payer pour le trimestre avec la période trimestrielle comme période de rattachement (voir p. 5).

Je paie les cotisations pour mon établissement

Aide à la saisie du bloc S21.G00.20 – Versement OPS – **Recouvrement Mensuel**

Le prélèvement sera réalisé le dernier jour ouvré du mois suivant.

Libellé norme DSN	Ref. norme DSN	Aide à la saisie	Exemple de cas d'utilisation
Identifiant organisme de protection sociale	S21.G00.20.001	Saisissez le SIRET de l'institution de retraite complémentaire ou GPS	Groupe PRO BTP : 77567053200404
Entité d'affectation des opérations	S21.G00.20.002	Ne pas renseigner	—
BIC	S21.G00.20.003	Saisissez les coordonnées bancaires au format BIC du compte sur lequel doit être prélevé le montant de l'ordre de règlement	N° BIC
IBAN	S21.G00.20.004	Saisissez les coordonnées bancaires au format IBAN du compte sur lequel doit être prélevé le montant de l'ordre de règlement	N° IBAN
Montant du versement	S21.G00.20.005	Saisissez le montant total de vos cotisations	600.00
Date de début de période de rattachement	S21.G00.20.006	Saisissez la date de début de la période à laquelle les cotisations ont été établies	01012017
Date de fin de période de rattachement	S21.G00.20.007	Saisissez la date de fin de la période à laquelle les cotisations ont été établies	31012017
Code délégataire de gestion	S21.G00.20.008	Ne pas renseigner	-
Mode de paiement	S21.G00.20.010	Saisissez le code « 05 » pour le moyen de paiement « prélèvement SEPA inter-entreprises »	05
Date de paiement	S21.G00.20.011	Saisissez la date de paiement au 25 du mois suivant	25022017
SIRET Payeur	S21.G00.20.012	Ne pas renseigner	-

Je paie les cotisations pour mon établissement

Aide à la saisie du bloc S21.G00.20 – Versement OPS – **Recouvrement Trimestriel**

Le prélèvement sera réalisé le dernier jour ouvré du mois suivant le trimestre.

Libellé norme DSN	Ref. norme DSN	Aide à la saisie	Exemple de cas d'utilisation
Identifiant organisme de protection sociale	S21.G00.20.001	Saisissez le SIRET de l'institution de retraite complémentaire ou GPS	Groupe PRO BTP : 77567053200404
Entité d'affectation des opérations	S21.G00.20.002	Saisissez le SIRET Bloc 6 (6.001) + SIREN 11 (Bloc 11.001) NIC	Renseignez vos 14 chiffres (sans tiret, sans point)
BIC	S21.G00.20.003	Saisissez les coordonnées bancaires au format BIC du compte sur lequel doit être prélevé le montant de l'ordre de règlement	N° BIC
IBAN	S21.G00.20.004	Saisissez les coordonnées bancaires au format IBAN du compte sur lequel doit être prélevé le montant de l'ordre de règlement	N° IBAN
Montant du versement	S21.G00.20.005	Saisissez le montant total de vos cotisations	1800.00
Date de début de période de rattachement	S21.G00.20.006	Saisissez la date de début de la période à laquelle les cotisations ont été établies	01012017
Date de fin de période de rattachement	S21.G00.20.007	Saisissez la date de fin de la période à laquelle les cotisations ont été établies	31032017
Code délégataire de gestion	S21.G00.20.008	Ne pas renseigner	-
Mode de paiement	S21.G00.20.010	Saisissez le code « 05 » pour le moyen de paiement « prélèvement SEPA inter-entreprises »	05
Date de paiement	S21.G00.20.011	Saisissez la date de paiement au 25 du mois suivant	25042017
SIRET Payeur	S21.G00.20.012	Ne pas renseigner	-

Je paie mes cotisations pour moi et plusieurs établissements

- **Contexte:**

Vous souhaitez payer vos cotisations de la retraite complémentaire ainsi que les cotisations pour d'autres établissements.

- **Comment payer mes cotisations ?**

Le paiement de la retraite complémentaire exploite le bloc « versement organisme de protection sociale » (S21.G00.20). Vous devez saisir les informations suivantes :

- Le SIRET du groupe PRO BTP [77567053200404]
- Vos coordonnées bancaires au format BIC et au format IBAN
- Le montant total des cotisations que vous réglez
- La période de rattachement dont vous vous acquittez
- Le mode de paiement code « 05 » pour le prélèvement SEPA inter-entreprises

- **Quand payer mes cotisations ?**

Si vous êtes en recouvrement mensuel, vous devez renseigner le bloc 20 tous les mois.

Si vous êtes en recouvrement trimestriel, vous devez renseigner le bloc 20 le dernier mois du trimestre. Le montant à indiquer est le montant total à payer pour le trimestre avec la période trimestrielle comme période de rattachement.

Je paie mes cotisations pour moi et plusieurs établissements

Aide à la saisie du bloc S21.G00.20 – Versement OPS – **Recouvrement Mensuel**

Le prélèvement sera réalisé le dernier jour ouvré du mois suivant.

Libellé norme DSN	Ref. norme DSN	Aide à la saisie	Exemple de cas d'utilisation
Identifiant organisme de protection sociale	S21.G00.20.001	Saisissez le SIRET de l'institution de retraite complémentaire ou GPS	Groupe PRO BTP : 77567053200404
Entité d'affectation des opérations	S21.G00.20.002	Ne pas renseigner	—
BIC	S21.G00.20.003	Saisissez les coordonnées bancaires au format BIC du compte sur lequel doit être prélevé le montant de l'ordre de règlement	N° BIC
IBAN	S21.G00.20.004	Saisissez les coordonnées bancaires au format IBAN du compte sur lequel doit être prélevé le montant de l'ordre de règlement	N° IBAN
Montant du versement	S21.G00.20.005	Saisissez le montant total des cotisations pour votre établissement et les autres	600.00
Date de début de période de rattachement	S21.G00.20.006	Saisissez la date de début de la période à laquelle les cotisations ont été établies	01012017
Date de fin de période de rattachement	S21.G00.20.007	Saisissez la date de fin de la période à laquelle les cotisations ont été établies	31012017
Code délégataire de gestion	S21.G00.20.008	Ne pas renseigner	-
Mode de paiement	S21.G00.20.010	Saisissez le code « 05 » pour le moyen de paiement « prélèvement SEPA inter-entreprises »	05
Date de paiement	S21.G00.20.011	Saisissez la date de paiement au 25 du mois suivant	25022017
SIRET Payeur	S21.G00.20.012	Ne pas renseigner	-

Je paie mes cotisations pour moi et plusieurs établissements

Aide à la saisie du bloc S21.G00.20 – Versement OPS – **Recouvrement Trimestriel**

Le prélèvement sera réalisé le dernier jour ouvré du mois suivant le trimestre.

Libellé norme DSN	Ref. norme DSN	Aide à la saisie	Exemple de cas d'utilisation
Identifiant organisme de protection sociale	S21.G00.20.001	Saisissez le SIRET de l'institution de retraite complémentaire ou GPS	Groupe PRO BTP : 77567053200404
Entité d'affectation des opérations	S21.G00.20.002	Ne pas renseigner	—
BIC	S21.G00.20.003	Saisissez les coordonnées bancaires au format BIC du compte sur lequel doit être prélevé le montant de l'ordre de règlement	N° BIC
IBAN	S21.G00.20.004	Saisissez les coordonnées bancaires au format IBAN du compte sur lequel doit être prélevé le montant de l'ordre de règlement	N° IBAN
Montant du versement	S21.G00.20.005	Saisissez le montant total des cotisations pour votre établissement et les autres	1800.00
Date de début de période de rattachement	S21.G00.20.006	Saisissez la date de début de la période à laquelle les cotisations ont été établies	01012017
Date de fin de période de rattachement	S21.G00.20.007	Saisissez la date de fin de la période à laquelle les cotisations ont été établies	31032017
Code délégataire de gestion	S21.G00.20.008	Ne pas renseigner	-
Mode de paiement	S21.G00.20.010	Saisissez le code « 05 » pour le moyen de paiement « prélèvement SEPA inter-entreprises »	05
Date de paiement	S21.G00.20.011	Saisissez la date de paiement au 25 du mois suivant	25042017
SIRET Payeur	S21.G00.20.012	Ne pas renseigner	-

Je délègue le paiement de mes cotisations

- **Contexte:**

Vous avez confié le paiement de vos cotisations à un autre établissement.

- **Comment saisir le bloc 20 ?**

Cas 1 : je ne suis pas obligé de renseigner le bloc 20.

Cas 2 : je peux renseigner un bloc 20 en saisissant les informations suivantes :

- Le SIRET du groupe PRO BTP [77567053200404]
- Le montant de vos cotisations qui doivent être réglées par un autre établissement
- La période de recouvrement de l'établissement payeur
- Le mode de paiement code « 06 » pour indiquer que vous réglez vos cotisations (le versement réalisé par un autre établissement)
- Le SIRET de l'établissement qui paie vos cotisations

- **Quand payer mes cotisations ?**

Pour le cas 2 :

Si l'établissement payeur est en recouvrement mensuel vous devrez renseigner le bloc 20 tous les mois.

Si l'établissement payeur est en recouvrement trimestriel, vous devrez renseigner le bloc 20 le dernier mois du trimestre. Le montant à indiquer est le montant total à payer pour le trimestre avec la période trimestrielle comme période de rattachement.

Je délègue le paiement de mes cotisations

Aide à la saisie du bloc S21.G00.20 – Versement OPS

Libellé norme DSN	Ref. norme DSN	Aide à la saisie	Exemple de cas d'utilisation
Identifiant organisme de protection sociale	S21.G00.20.001	Saisissez le SIRET de l'institution de retraite complémentaire ou GPS	Groupe PRO BTP (ARRCO et AGIRC) : 77567053200404
Entité d'affectation des opérations	S21.G00.20.002	Ne pas renseigner	—
BIC	S21.G00.20.003	Ne pas renseigner	—
IBAN	S21.G00.20.004	Ne pas renseigner	—
Montant du versement	S21.G00.20.005	Saisissez le montant total de vos cotisations	1000.00
Date de début de période de rattachement	S21.G00.20.006	Saisissez la date de début de la période à laquelle les cotisations ont été établies	01012016
Date de fin de période de rattachement	S21.G00.20.007	Saisissez la date de fin de la période à laquelle les cotisations ont été établies	31012016
Code délégataire de gestion	S21.G00.20.008	Ne pas renseigner	-
Mode de paiement	S21.G00.20.010	Saisissez le code du moyen de paiement dédié au « versement réalisé par un autre établissement »	06
Date de paiement	S21.G00.20.011	Saisissez la date de paiement au 25 du mois suivant	25022017
SIRET Payeur	S21.G00.20.012	Saisissez les 14 chiffres du SIRET du payeur (sans point, ni tiret)	XXXXXXXXXXXXXXXX

Je paie mes cotisations pour mon établissement

▪ Contexte:

Vous souhaitez payer les cotisations Prévoyance *via* la DSN et pour votre établissement uniquement.

▪ Comment payer mes cotisations ?

Le paiement de la Prévoyance exploite le bloc « versement organisme de protection sociale » (S21.G00.20). Vous devez saisir les informations suivantes :

- La référence de BTP-PRÉVOYANCE [P0914]
- Vos coordonnées bancaires au format BIC et au format IBAN
- Le montant de vos cotisations
- La période de rattachement doit indiquer obligatoirement « 01012000 » car cette donnée n'est pas exploitée pour la Prévoyance
- Le mode de paiement code « 05 » pour le prélèvement SEPA inter-entreprises
- La date de paiement
- À noter : un établissement qui paie pour lui-même ne doit pas renseigner le SIRET payeur.

Pour le paiement des contrats de Prévoyance, il convient également de renseigner les blocs S21.G00.55 « composants de versement » avec les informations suivantes :

- Le montant versé pour chaque contrat
- La référence du contrat auquel est affecté une partie du versement
- La période de rattachement de la part du paiement affecté au contrat

▪ Quand payer mes cotisations ?

Pour les contrats en recouvrement mensuel, vous devez renseigner le bloc 20 tous les mois et le prélèvement sera réalisé le 25 du mois suivant.

Pour les contrats en recouvrement trimestriel, vous devez renseigner le bloc 20 le dernier mois du trimestre. Le montant à indiquer est le montant total à payer pour le trimestre avec la période trimestrielle comme période de rattachement. Le prélèvement sera réalisé le 25 du mois suivant.

Je paie mes cotisations pour mon établissement

Aide à la saisie du bloc S21.G00.20 - Versement OPS

Libellé norme DSN	Ref. norme DSN	Aide à la saisie	Exemple de cas d'utilisation
Identifiant organisme de protection sociale	S21.G00.20.001	Saisissez la référence de BTP-PRÉVOYANCE	P0914
Entité d'affectation des opérations	S21.G00.20.002	Ne pas renseigner	—
BIC	S21.G00.20.003	Saisissez les coordonnées bancaires au format BIC du compte sur lequel doit être prélevé le montant de l'ordre de règlement	N° BIC
IBAN	S21.G00.20.004	Saisissez les coordonnées bancaires au format IBAN du compte sur lequel doit être prélevé le montant de l'ordre de règlement	N° IBAN
Montant du versement	S21.G00.20.005	Saisissez le montant total de vos cotisations	600.00
Date de début de période de rattachement	S21.G00.20.006	Renseignez « 01012000 » car la donnée n'est pas exploitée en Prévoyance	01012000
Date de fin de période de rattachement	S21.G00.20.007	Renseignez « 01012000 » car la donnée n'est pas exploitée en Prévoyance	01012000
Code délégataire de gestion	S21.G00.20.008	Ne pas renseigner	-
Mode de paiement	S21.G00.20.010	Saisissez le code du moyen de paiement que vous souhaitez utiliser pour payer les cotisations, ici, nous utiliserons le prélèvement SEPA	05
Date de paiement	S21.G00.20.011	Saisissez la date de paiement au 25 du mois suivant	25022017
SIRET Payeur	S21.G00.20.012	Saisissez les 14 chiffres du SIRET du payeur (sans point ni tiret)	XXXXXXXXXXXXXXXX

Aide à la saisie du bloc S21.G00.55 - Composant de versement

Dans le cadre des cotisations destinées à un organisme de Prévoyance, vous devez renseigner au moins un bloc « Composant de versement » S21.G00.55 qui doit être attaché au bloc « Versement OPS » S21.G00.20. Ce ou ces blocs vous permettront de préciser la ventilation de vos versements par contrats, populations et échéances.

Libellé norme DSN	Ref. norme DSN	Aide à la saisie	Exemple de cas d'utilisation
Montant versé	S21.G00.55.001	Saisissez le montant correspondant à la part du versement affectée au contrat Prévoyance en S21.G00.55.03	600.00
Type de population	S21.G00.55.002	Saisissez le type de population concerné par le contrat Prévoyance en S21.G00.55.03 UNIQUEMENT si le composant ne concerne pas l'ensemble des populations définies au contrat	Non renseigné
Code d'affectation	S21.G00.55.003	Saisissez la référence du contrat auquel se rattache ce composant	PRV123456789.001
Période d'affectation	S21.G00.55.004	Saisissez la période d'affectation des cotisations concernées par ce composant	2017T01

NB : Le total des montants indiqués dans vos blocs 55 doit correspondre au total indiqué dans votre bloc 20.

Je paie mes cotisations pour moi et plusieurs établissements

▪ Contexte:

Vous souhaitez payer vos cotisations Prévoyance ainsi que les cotisations pour d'autres établissements, *via* la DSN.

▪ Comment payer mes cotisations ?

Le paiement de la Prévoyance exploite le bloc « versement organisme de protection sociale » (S21.G00.20). Vous devez saisir les informations suivantes :

- La référence de BTP-PRÉVOYANCE [P0914]
- Vos coordonnées bancaires au format BIC et au format IBAN
- Le montant de vos cotisations
- La période de rattachement doit indiquer obligatoirement « 01012000 » car cette donnée n'est pas exploitée pour la Prévoyance
- Le mode de paiement code « 05 » pour le prélèvement SEPA inter-entreprises
- La date de paiement

▪ Quand payer mes cotisations ?

- Pour les contrats en recouvrement mensuel, vous devez renseigner le bloc 20 tous les mois et le prélèvement sera réalisé le 25 du mois suivant.
- Pour les contrats en recouvrement trimestriel, vous devez renseigner le bloc 20 le dernier mois du trimestre. Le montant à indiquer est le montant total à payer pour le trimestre avec la période trimestrielle comme période de rattachement. Le prélèvement sera réalisé le 25 du mois suivant.

Je paie mes cotisations pour moi et plusieurs établissements

Aide à la saisie du bloc S21.G00.20 – Versement OPS

Libellé norme DSN	Ref. norme DSN	Aide à la saisie	Exemple de cas d'utilisation
Identifiant organisme de protection sociale	S21.G00.20.001	Saisissez la référence de BTP-PRÉVOYANCE	P0914
Entité d'affectation des opérations	S21.G00.20.002	Ne pas renseigner	—
BIC	S21.G00.20.003	Saisissez les coordonnées bancaires au format BIC du compte sur lequel doit être prélevé le montant de l'ordre de règlement	N° BIC
IBAN	S21.G00.20.004	Saisissez les coordonnées bancaires au format IBAN du compte sur lequel doit être prélevé le montant de l'ordre de règlement	N° IBAN
Montant du versement	S21.G00.20.005	Saisissez le montant total de vos cotisations que vous payez	1800.00
Date de début de période de rattachement	S21.G00.20.006	Renseignez « 01012000 » car la donnée n'est pas exploitée en Prévoyance	01012000
Date de fin de période de rattachement	S21.G00.20.007	Renseignez « 01012000 » car la donnée n'est pas exploitée en Prévoyance	01012000
Code délégataire de gestion	S21.G00.20.008	Ne pas renseigner	-
Mode de paiement	S21.G00.20.010	Saisissez le code du moyen de paiement que vous souhaitez utiliser pour payer vos cotisations. Ici nous utiliserons le « prélèvement SEPA »	05
Date de paiement	S21.G00.20.011	Saisissez la date de paiement au 25 du mois suivant	25022017
SIRET Payeur	S21.G00.20.012	Saisissez les 14 chiffres du SIRET du payeur (sans point ni tiret)	XXXXXXXXXXXXXX

Aide à la saisie du bloc S21.G00.55 – Composant de versement

Dans le cadre des cotisations destinées à un organisme de prévoyance, vous devez renseigner au moins un bloc « Composant de versement » S21.G00.55 qui doit être attaché au bloc « Versement OPS» S21.G00.20. Ce ou ces bloc(s) vous permettront de préciser la ventilation de vos versements par contrats, populations et échéances.

Libellé norme DSN	Ref. norme DSN	Aide à la saisie	Exemple de cas d'utilisation
Montant versé	S21.G00.55.001	Saisissez le montant correspondant à la part du versement affectée au contrat Prévoyance en S21.G00.55.03	600.00
Type de population	S21.G00.55.002	Saisissez le type de population concerné par le contrat Prévoyance en S21.G00.55.03 UNIQUEMENT si le composant ne concerne pas l'ensemble des populations définies au contrat	Non renseigné
Code d'affectation	S21.G00.55.003	Saisissez la référence du contrat auquel se rattache ce composant	PRV123456789.001
Période d'affectation	S21.G00.55.004	Saisissez la période d'affectation des cotisations concernées par ce composant	201701

Je délègue le paiement de mes cotisations

- **Contexte:**

Vous avez confié le paiement de vos cotisations à un autre établissement qui utilise le mode DSN pour les régler.

- **Comment payer mes cotisations ?**

Dans le cas où les cotisations d'un établissement sont payées par un autre, les mentions spécifiques à renseigner sont :

- Le montant du paiement à « 0 »
- Le SIRET de l'établissement payeur
- Le mode de paiement code « 06 » pour signifier que le versement est réalisé par un autre établissement

Je délègue le paiement de mes cotisations

Aide à la saisie du bloc S21.G00.20 - Versement OPS

Libellé norme DSN	Ref. norme DSN	Aide à la saisie	Exemple de cas d'utilisation
Identifiant organisme de protection sociale	S21.G00.20.001	Saisissez la référence de BTP-PRÉVOYANCE	P0914
Entité d'affectation des opérations	S21.G00.20.002	Ne pas renseigner	—
BIC	S21.G00.20.003	Ne pas renseigner	—
IBAN	S21.G00.20.004	Ne pas renseigner	—
Montant du versement	S21.G00.20.005	Lorsque vos cotisations sont payées par un autre établissement, saisissez le montant à 0 dans votre DSN	0.00
Date de début de période de rattachement	S21.G00.20.006	Renseignez « 01012000 » car la donnée n'est pas exploitée en Prévoyance	01012000
Date de fin de période de rattachement	S21.G00.20.007	Renseignez « 01012000 » car la donnée n'est pas exploitée en Prévoyance	01012000
Code délégataire de gestion	S21.G00.20.008	Ne pas renseigner	Non renseigné
Mode de paiement	S21.G00.20.010	Saisissez le code du moyen de paiement dédié au « versement réalisé par un autre établissement »	06
Date de paiement	S21.G00.20.011	Saisissez la date de paiement au 25 du mois suivant	25022017
SIRET Payeur	S21.G00.20.012	Saisissez les 14 chiffres du SIRET du payeur (sans point ni tiret)	XXXXXXXXXXXXXX

Aide à la saisie du bloc S21.G00.55 – Composant de versement

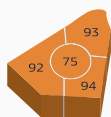
Dans le cadre des cotisations destinées à un organisme de prévoyance, vous devez renseigner au moins un bloc « Composant de versement » S21.G00.55 qui doit être attaché au bloc « Versement OPS » S21.G00.20. Ce ou ces bloc(s) vous permettront de préciser la ventilation de vos versements par contrats, populations et échéances.

Libellé norme DSN	Ref. norme DSN	Aide à la saisie	Exemple de cas d'utilisation
Montant versé	S21.G00.55.001	Lorsque vos cotisations sont payées par un autre établissement, saisissez le montant à 0 dans votre DSN	0.00
Type de population	S21.G00.55.002	Saisissez le type de population concerné par le contrat Prévoyance en S21.G00.55.03 UNIQUEMENT si le composant ne concerne pas l'ensemble des populations définies au contrat	Non renseigné
Code d'affectation	S21.G00.55.003	Saisissez la référence du contrat auquel se rattache ce composant	PRV123456789.001
Période d'affectation	S21.G00.55.004	Saisissez la période d'affectation des cotisations concernées par ce composant	201701

VOS CONTACTS

Pour toute opération ou demande d'information, neuf directions régionales vous informent.
Contactez-nous du lundi au vendredi de 8 h 30 à 19 h, et le samedi de 8 h 30 à 13 h.

170 conseillers vont à la rencontre des entreprises dans toute la France.
Rendez-vous sur simple appel téléphonique à votre direction régionale PRO BTP.



PARIS - SEINE

75745 PARIS CEDEX 15

Tél. **01 55 76 15 00**

Fax **01 55 76 13 76**

ÎLE DE FRANCE - CENTRE

CS 11136 - 75545 PARIS CEDEX 11

Tél. **01 40 31 38 40**

Fax **01 40 31 38 08**

NORMANDIE-PICARDIE

76138 MONT-SAINT-AIGNAN CEDEX

Tél. **02 35 07 29 55**

Fax **02 35 07 29 56**

OUEST-ATLANTIQUE

44176 NANTES CEDEX 04

Tél. **02 40 38 15 00**

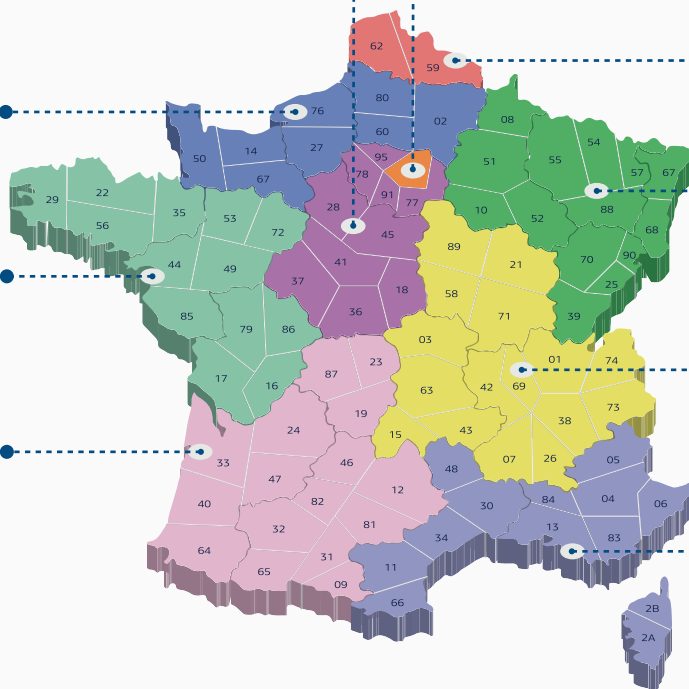
Fax **02 40 38 15 79**

SUD-OUEST

33055 BORDEAUX CEDEX

Tél. **05 56 11 31 33**

Fax **05 56 11 56 36**



NORD-PAS-DE-CALAIS

59042 LILLE CEDEX

Tél. **03 20 12 35 00**

Fax **03 20 12 35 26**

GRAND-EST

CS 55415 - 54056 NANCY CEDEX 09

Tél. **03 83 95 39 90**

Fax **03 83 95 39 97**

RHÔNE-ALPES

BOURGOGNE AUVERGNE

CS 70734 - 69257 LYON CEDEX 09

Tél. **04 72 42 16 42**

Fax **04 72 42 16 36**

MÉDITERRANÉE

CS 50011 - 13395 MARSEILLE CEDEX 10

Tél. **04 96 20 71 71**

Fax **04 96 20 71 10**

Retrouvez les adresses de nos agences Conseil sur probtp.com, rubrique «Contact»

Pour être accompagné sur la DSN : conseil.dsn@probtp.com - **01 49 14 14 07**

ENTFP 0690 - V3 - 12/2018



PRO BTP

PRO BTP Association de protection sociale du Bâtiment et des Travaux publics, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 - Siège social : 7 rue du Regard 75006 PARIS - SIREN 394 164 966

BTP-PRÉVOYANCE Institution de prévoyance du Bâtiment et des Travaux publics, régie par le code de la Sécurité sociale - Siège social : 7 rue du Regard 75006 PARIS - SIREN 784 621 468